



République Française
Département des Alpes- Maritimes
Ville de TENDE

AR Prefecture

006-210601639-20221007-2022_91-DE
Reçu le 12/10/2022
Publié le 12/10/2022

**EXTRAIT
DU REGITRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 7 OCTOBRE 2022

Le Vendredi 7 Octobre 2022 à 18h00,

Les membres du conseil municipal de la commune de Tende se sont réunis dans la salle de musique, sur convocation qui leur a été adressée le 30 Septembre 2022, par le Maire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre VASSALLO, Maire de Tende.

Présents :

Jean-Pierre VASSALLO - Pierre Dominique DALMASSO - Myriam PASTORELLI - Lucie MOULIN - Morgan MILANO - Marilène DALMASSO - Maryse CASTELLANI - Caroline FRANCA - Frédéric TRUC - Olivier GIACOMETTI- Florent REYNAUD- Françoise VADA – Marguerite CARBONI – Elise FERRARI

Pouvoirs : Cyril LEJA à Maryse CASTELLANI – Sébastien VASSALLO à Olivier GIACOMETTI – Jean-Charles QUERCIA à Caroline FRANCA

Absents excusés : Cédric BERGALLO – Patricia ALUNNO

Nombre des membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
19	14	3	2

MME Myriam PASTORELLI a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2022_91

**Objet : 09-7.5.1 –REFECTION PARTIELLE DES PISTES DE SKI DE FOND
– APPROBATION DES TRAVAUX ET DU PLAN DE FINANCEMENT**

Monsieur le Maire expose à ses collègues que les pistes de ski de fond de Castérino ont été fortement endommagées par le passage de la tempête Alex.

La remise en état de l'ensemble des pistes nécessite de lourds travaux, et pour certaines parties, des études de faisabilité et des autorisations au titre de la loi sur l'eau.

Aussi, compte tenu de l'ouverture prochaine de la RD91, et ce grâce à des travaux colossaux réalisés par le Département des Alpes Maritimes, la Commune souhaite pouvoir ouvrir, même en mode dégradé, la station de ski de fond cet hiver. Pour ce faire, des travaux permettant la réouverture partielle des pistes rouge et bleu et de la piste de luge peuvent être engagées avant le début de saison. Le montant de ces travaux s'élève à 70.760,00 € HT soit 84.912,00 € TTC.

Monsieur le Maire propose à ses collègues d'approuver la réalisation de ces travaux et de solliciter une aide du Département à hauteur de 70% du montant HT, ces travaux étant consécutifs aux dégâts occasionnés par la tempête ALEX. Monsieur le Maire propose également de solliciter l'aide de l'Etat pour l'aider à couvrir la part restant à la charge de la Commune.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

A l'unanimité,

- Approuve la réalisation des travaux de réfection partielle des pistes de ski de fond pour un montant de 70.760,00 € HT
- Autorise le Maire à solliciter l'ensemble des subventions possibles et notamment celle du Département et éventuellement de l'Etat
- Autorise le Maire à poursuivre les démarches correspondantes et à signer tous actes et documents afférents

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme

Le Maire

Jean-Pierre VASSALLO

Certifié exécutoire compte tenu de la publication sur le site internet de la Commune le :
Et de la réception en Préfecture le :